

**Extrait N° 14 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 18 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le dix huit juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Absent : M. FERRERE Eric.

Procuration : M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / CIVIS

**- Convention pour l'organisation et l'exécution du service
Transport périscolaire**

Le Maire rappelle au conseil que, en qualité d'autorité organisatrice, la CIVIS a, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence en matière de transports périscolaires sur la Commune.

Pour prendre en charge ces transports, la CIVIS doit modifier certains marchés relatifs à ces activités et préparer un nouveau marché de transports spécifique aux écoles communales.

Dans un souci de maintien du service, la Commune assure l'organisation et le financement de ces transports jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010.

Aux fins de régulariser administrativement la situation, le conseil municipal est invité à approuver la convention confiant ce service à la Commune et le cas échéant, autoriser le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention à intervenir avec la CIVIS et confiant à la Commune l'organisation et l'exécution du service Transport périscolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010
- Autorise le Maire, ou en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons